Nations Unies S/PV.9549

Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9549e séance
Jeudi 15 février 2024, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Rodrigues-Birkett	(Guyana)
Membres :	Algérie	M. Yahiaoui
	Chine	M. Sun Zhiqiang
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Broadhurst Estival
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	Mme Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	Mme Senesi
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	Mme Chanda

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

24-04108 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Bathily et de M. Yamazaki Kazuyuki, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily (*parle en anglais*) : Dans deux jours, la Libye célébrera l'anniversaire de la révolution du 17 février 2011. Treize années se sont écoulées depuis et les Libyens attendent toujours de réaliser leurs aspirations à une paix durable et à la démocratie. Bien que le cadre constitutionnel et juridique pour les élections ait été arrêté par le comité conjoint 6+6 de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État en 2023, puis adopté par la Chambre des députés, processus qui aura duré plus de 11 mois, les principales parties prenantes institutionnelles libyennes ne semblent pas disposées à régler les questions politiques toujours contestées afin d'ouvrir la voie aux élections tant attendues en Libye.

Depuis mon dernier exposé, j'ai continué de m'entretenir avec ces acteurs majeurs, en faisant appel à leur sagesse et à leur sens des responsabilités à l'égard de leur patrie. Jusqu'à présent, aucun d'entre eux n'a fait un pas décisif pour s'écarter de sa position initiale, chacun continuant à poser des conditions préalables à sa participation au dialogue afin de maintenir le statu quo, ce qui, je dois le dire, semble leur convenir.

Au cours de mes dernières discussions avec le Président de la Chambre des députés, M. Agila Saleh, celui-ci a réaffirmé que la principale question à l'ordre du jour devait être la formation d'un gouvernement unifié, car il s'agit là de la principale prérogative de la Chambre des députés, seule autorité légitime en la matière, et qu'il ne participerait que si les deux gouvernements étaient soit inclus, soit exclus.

Le Président du Haut Conseil d'État, M. Mohammed Takala, continue de rejeter les lois électorales telles que publiées par la Chambre des députés, exigeant de revenir au projet convenu par le comité conjoint 6+6 à Bouznika, au Maroc. Selon lui, la discussion doit porter sur la révision des lois électorales pour rétablir ce qu'il appelle la version « initiale » du texte.

Le Premier Ministre Dabiba insiste sur le fait qu'il ne se retirera qu'après la tenue des élections, ce qui signifie que le Gouvernement d'unité nationale supervisera le processus électoral à venir.

Le commandant de l'Armée nationale libyenne, le général Khalifa Haftar, insiste pour que les deux gouvernements participent aux pourparlers ou qu'ils en soient exclus.

Le Président du Conseil présidentiel, M. Menfi, ne veut pas être considéré comme étant une partie, mais il est prêt à agir en tant que facilitateur pour appuyer mon initiative.

Pour aller de l'avant, il faut que toutes les questions qui ont empêché la tenue des élections en 2021 soient résolues par des négociations et un accord politique entre les principales parties prenantes institutionnelles. J'invite donc tous les acteurs institutionnels libyens à participer au dialogue sans conditions préalables.

En outre, les craintes et les préoccupations exprimées par certaines des principales parties prenantes doivent être prises en compte, notamment en établissant un mécanisme temporaire de gestion transparente et de distribution équitable des ressources, et en mettant en place des garanties pour donner des chances égales à tous les candidats et éviter que les élections n'aboutissent à un scénario où le gagnant rafle toute la mise au détriment des autres. Le règlement politique envisagé doit par ailleurs inclure un calendrier précis des étapes prévues jusqu'au jour du scrutin.

L'objectif principal de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, en vertu du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, est d'aider les acteurs libyens à instaurer la stabilité grâce à un règlement politique pacifique. Par conséquent, je ne soutiendrai aucune initiative

susceptible de provoquer un conflit ou de déclencher une guerre, entraînant des pertes en vies humaines au sein de la population libyenne. J'ai toujours indiqué que l'ONU était prête à examiner les suggestions et les propositions susceptibles de déboucher sur une solution fondée sur un règlement pacifique et inclusif entre les parties prenantes.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont un rôle essentiel à jouer pour encourager les parties libyennes à participer à ce processus de manière constructive. L'accord et l'appui des partenaires régionaux sont particulièrement importants. Dès lors, je lance de nouveau un appel en faveur d'une approche unifiée et coordonnée de la part de tous les membres de la communauté internationale. Les initiatives parallèles ne peuvent être utiles que si elles appuient les efforts déployés par l'ONU. Faute de quoi, les acteurs libyens pourraient s'en servir pour perpétuer le statu quo.

Lors de mes consultations avec d'autres groupes de la société libyenne, notamment les partis politiques, les notables, les entités chargées de la sécurité, la société civile, les groupes culturels, les femmes, les jeunes et les milieux d'affaires de l'est, du sud et de l'ouest de la Libye, j'ai bien compris leur frustration face au statu quo et à l'incapacité de leurs dirigeants à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre le pays sur la voie d'une paix et des progrès durables. Ces dernières semaines, j'ai rencontré différentes entités chargées de la sécurité dans l'est et l'ouest du pays, ainsi que des représentants de parties adverses sur le plan de la sécurité dans la région occidentale. Leur influence sur le paysage politique est évidente. Leur adhésion à ce processus est nécessaire pour organiser les élections, tout comme leur engagement en faveur d'une véritable dynamique de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité.

Une fois de plus, du fait de la persistance des divisions est-ouest entre les institutions nationales, il sera impossible d'adopter un budget national, qui est nécessaire pour encadrer les dépenses publiques. Cela ne fera que perpétuer l'absence de transparence dans l'utilisation des fonds publics et la répartition inéquitable des richesses nationales. Par ailleurs, cette situation exacerbe la vulnérabilité de l'économie libyenne face aux perturbations internes et externes. Le sud de la Libye fait depuis longtemps l'objet d'une marginalisation économique et politique à laquelle il faut remédier. Il importe de mettre en place des mécanismes nationaux inclusifs permettant de répondre aux besoins socioéconomiques de l'ensemble de la population de façon équitable.

Nous avions espéré que le Haut comité financier, créé par le Conseil présidentiel en juillet de l'année dernière, serait l'un de ces mécanismes. Hélas, en raison de la décision du Président de la Chambre des députés d'interdire à ses représentants d'assister aux réunions, ce comité n'a pas été en mesure de mener ses activités depuis le 16 octobre 2023. Entre-temps, le Président de la Chambre des députés a mis sur pied un nouveau comité technique chargé de restructurer le budget général et de régler les questions urgentes liées à l'allocation des fonds publics. Je continue d'exhorter toutes les entités libyennes concernées à œuvrer de concert pour assurer une gestion équitable, transparente et responsable des revenus et des ressources de la Libye.

Même si aucune violation de l'accord de cessez-le-feu n'a été enregistrée durant la période considérée, les progrès dans la mise en œuvre des dispositions en suspens de l'accord, notamment en ce qui concerne le retrait, continuent d'être entravés par l'impasse politique.

Toutefois, fait positif, au début de janvier, des informations ont fait état du retour au Tchad de centaines de mercenaires tchadiens et de combattants étrangers en provenance de Libye, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix tchadien signé à Doha en août 2022. Malgré cette évolution positive, la situation générale en matière de sécurité dans le sud de la Libye reste alarmante, alors que les crises au Soudan et dans la région du Sahel se poursuivent.

À Tripoli, les rivalités entre les entités chargées de la sécurité en vue de contrôler des zones stratégiques de la capitale, notamment les zones dans lesquelles se trouvent les bases militaires et les institutions de l'État, y compris la Banque centrale de Libye, continuent de faire peser une menace sur la sécurité fragile dans la capitale. Les tensions entre les entités dites « organe de dissuasion pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée » et « organe d'appui à la stabilité » et d'autres groupes armés affiliés aux différentes parties ont été particulièrement vives ces dernières semaines.

Le 1er janvier, la Haute Commission électorale nationale a annoncé son intention d'organiser des élections locales dans 97 municipalités cette année. Cette initiative a été accueillie favorablement par les citoyens de ces villes et agglomérations. Cependant, le Gouvernement d'unité nationale n'a pas encore mis à disposition le budget nécessaire pour mener à bien ce processus très important. Je suis également préoccupé par le fait que, durant la première semaine de février, 11 bureaux locaux de la Haute Commission électorale nationale situés dans

des zones administrées par le Gouvernement nommé par la Chambre des députés ont reçu l'ordre de suspendre leurs activités et de fermer leurs portes. Cela constitue une ingérence inacceptable dans les activités d'une institution nationale souveraine, à savoir la Haute Commission électorale nationale.

J'exhorte toutes les autorités concernées à lever l'interdiction qui pèse sur les activités des structures de la Haute Commission électorale nationale et j'appelle en outre le Gouvernement d'unité nationale à débloquer la dotation budgétaire allouée à la Commission afin de permettre à celle-ci d'accélérer les préparatifs des élections municipales.

Le 5 février, j'ai assisté à un sommet du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye à Brazzaville, organisé pour faire le point des progrès réalisés dans le cadre du processus de réconciliation nationale. Cette réunion a été dirigée par le Président Denis Sassou Nguesso. En étroite consultation avec le Conseil présidentiel, j'ai félicité l'Union africaine de ses efforts sur le dossier de la réconciliation et j'ai souligné la nécessité d'appuyer une approche de la réconciliation qui soit fondée sur les droits, ancrée dans les principes de la justice transitionnelle et ouverte à tous les Libyens, et qui ne desserve pas l'application du principe de responsabilité. J'ai également encouragé l'Union africaine à déployer en Libye une équipe d'experts spécialisée, qui soit en mesure de partager les expériences et les enseignements tirés de processus de réconciliation pertinents, en Afrique et ailleurs. La mise en place d'une telle équipe contribuerait à l'efficacité des efforts de l'équipe nationale.

Je suis préoccupé par un projet de loi sur la réconciliation nationale qui a été examiné par la Chambre des députés le 3 janvier. Le texte semble contourner le Conseil présidentiel en établissant un nouveau mécanisme de réconciliation. Je m'inquiète de ce que, contrairement aux meilleures pratiques internationales, cette nouvelle proposition n'ait pas été élaborée dans le cadre de consultations inclusives auprès des organisations de la société civile et des groupes de victimes, et qu'elle ne comporte pas de garanties suffisantes s'agissant de préserver les droits fondamentaux à la vérité, à la justice, aux réparations et à la non-répétition.

Dans mon dernier exposé devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.9510), j'avais souligné qu'au cours des neuf derniers mois, les forces de sécurité avaient détenu arbitrairement au moins 60 personnes, dont des enfants, en raison de leur appartenance politique réelle ou supposée. Ces pratiques jettent un doute sérieux sur la volonté de certains acteurs libyens de soutenir un processus politique transparent et inclusif. Les personnes détenues arbitrairement et les prisonniers politiques doivent être libérés. Cela contribuera sans aucun doute aux processus politique et de réconciliation.

Sur le plan des droits humains et des conditions humanitaires, la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye, ainsi que leur protection, suscitent de plus en plus d'inquiétude. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations ont constaté une hausse notable du nombre de réfugiés soudanais entrés en Libye ces dernières semaines. Les organismes des Nations Unies continuent d'avoir un accès limité aux réfugiés soudanais à la frontière entre la Libye et le Soudan, en particulier à Koufra et dans les centres de rétention officiels. J'appelle les autorités libyennes à permettre un accès total et sans entrave à toutes les personnes nécessitant une protection.

Lla persistance des expulsions collectives de migrants et de réfugiés par-delà les frontières entre la Libye et les pays voisins continue de m'inquiéter vivement. J'appelle de nouveau les autorités de tous les pays concernés à mettre fin aux expulsions forcées, qui constituent des violations du droit international. De même, j'appelle une fois de plus à permettre un accès total aux centres de rétention libyens, où la situation est particulièrement grave, afin que des enquêtes indépendantes puissent y être menées sur toutes les allégations de violations et d'atteintes aux droits. Je juge encourageant que le groupe de travail tripartite Union africaine-Union Européenne-ONU sur la situation des migrants et des réfugiés en Libye se soit à nouveau réuni pour examiner les priorités urgentes qui permettront d'améliorer la gestion des migrations en Libye.

J'accueille favorablement la publication, le 24 janvier, du rapport *Libya Storm and Flooding 2023 : Rapid Damage and Needs Assessment* (Tempête et inondations en Libye en 2023 : évaluation rapide des dommages et des besoins), élaboré par la Banque mondiale, l'ONU et l'Union européenne après les inondations catastrophiques survenues dans l'est de la Libye les 10 et 11 septembre 2023. Ce rapport avance des éléments de planification nationale pour surmonter les incidences de la catastrophe, en soulignant l'importance d'une collaboration et d'une coordination étroites entre les parties prenantes nationales, avec l'appui des partenaires internationaux, pour favoriser une reconstruction et un relèvement résilients, inclusifs et durables dans l'intérêt des communautés touchées. J'appelle tous les

dirigeants libyens à mobiliser leurs ressources et savoir-faire collectifs en faveur de la reconstruction et à donner la priorité à la vie et aux moyens de subsistance des populations touchées.

Pour terminer, je réaffirme que l'organisation d'élections nationales crédibles ne pourra pas progresser tant que les principales parties prenantes institutionnelles libyennes n'auront pas convenu d'un règlement politique. J'exhorte de nouveau les dirigeants libyens à mettre leurs intérêts personnels de côté et à rejoindre de bonne foi la table des négociations en étant disposés à discuter de toutes les questions litigieuses. Se montrer réticents à le faire remet en question leur attachement non seulement aux élections, mais aussi à l'unité et à l'avenir de leur pays, et ils devront en répondre.

Pour éviter la désintégration de la Libye vers laquelle pointent de nombreux signes alarmants, les principales parties prenantes doivent parvenir d'urgence à un accord politique afin de former un gouvernement unifié qui mènera le pays à des élections. J'en appelle à leur sens du devoir moral pour qu'elles entament des négociations et s'entendent sur un compromis afin de restaurer la dignité de leur patrie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bathily de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Yamazaki.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Ce rapport couvre la période du 19 décembre 2023 au 15 février courant, durant laquelle le Comité s'est réuni en consultations et a mené ses travaux en ayant recours à la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanctions.

Lors des consultations tenues le 2 février, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son plan de travail et ses priorités pour le mandat énoncé à la résolution 2701 (2023), ainsi que sur la visite qu'il prévoit d'effectuer prochainement en Libye. Il s'en est suivi un échange de vues entre les membres du Comité et du Groupe d'experts. Le Comité a reçu une lettre de la Libye contenant des réponses au rapport final présenté par le Groupe d'experts au titre du mandat précédent, qu'il examinera dès que la traduction correspondante sera disponible. Durant ces consultations, un membre du Comité m'a demandé s'il était envisageable d'organiser une visite du Comité, ce à quoi j'ai répondu que j'étais disposé, en ma qualité de Président, à en discuter avec les membres du Comité. Je voudrais rappeler que depuis 2018, les présidences successives ont fait part de leur intention de s'employer à organiser, sous réserve des arrangements logistiques et de sécurité, une visite du Comité dans toutes les zones convenues de la Libye, comme mentionné dans les précédents rapports annuels du Comité.

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir à trois notifications, invoquant le paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011) ou le paragraphe 16 a) iv) de la résolution 2009 (2011), soumises par Bahreïn, la Suisse et le Royaume-Uni, respectivement. Le Comité a également approuvé une demande de dérogation, présentée par le Luxembourg au titre du paragraphe 19 b) de la résolution 1970 (2011), et a répondu à une notification au titre du paragraphe 21 de la résolution 1970 (2011), soumise par Bahreïn.

Le Comité a reçu deux lettres de la Libye concernant certains aspects du gel des avoirs, dont l'une contenait le plan d'investissement à court terme de l'Autorité libyenne d'investissement, en application du paragraphe 15 de la résolution 2701 (2023). Les membres du Comité examineront les réponses à ces deux lettres.

En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le 31 janvier, le Comité a accédé à la demande d'une personne inscrite sur la liste, Mme Safia Farkash Al-Barassi, reçue par l'intermédiaire du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006), et a décidé que Mme Al-Barassi n'était plus soumise aux mesures d'interdiction de voyager imposées en vertu du paragraphe 15 de la résolution 1970 (2011). Mme Al-Barassi reste assujettie au gel des avoirs, et la liste des sanctions contre la Libye a été modifiée en conséquence.

Le Comité a reçu un rapport d'un État Membre sur l'application de la résolution. Il a publié son rapport annuel pour 2023.

Pour terminer, je réaffirme la détermination du Comité à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Yamazaki de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial

du Secrétaire général Bathily et l'Ambassadeur Yamazaki des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Nous saluons les efforts constants que déploie le Représentant spécial du Secrétaire général afin que les représentants des cinq grandes parties prenantes participent à une réunion préparatoire, qui constitue une étape cruciale pour sortir de l'impasse politique et organiser les élections.

Mais comme nous l'a expliqué le Représentant spécial du Secrétaire général, toutes les parties doivent collaborer de manière constructive et consentir à des compromis pour que ce processus soit réussi. Nous constatons que certains acteurs ont soit refusé de nommer des représentants, soit posé des conditions à leur présence. Nous nous faisons donc l'écho de l'appel lancé par le Représentant spécial du Secrétaire général à toutes les parties afin qu'elles participent de manière effective au processus mené par l'ONU, sans conditions préalables, et qu'elles se réunissent sous les auspices de l'ONU pour régler les problèmes qui retardent la tenue des élections.

Comme j'ai pu le constater *de visu* lors de ma visite à Tripoli l'année dernière, c'est le peuple libyen qui continue de souffrir de cette impasse politique. Près de six mois se sont écoulés depuis les inondations dévastatrices à Derna, et la reconstruction est entravée par l'absence d'une approche unifiée et transparente. Les soins de santé de base et les autres services ne fonctionnent pas.

L'impasse politique exacerbe les problèmes que rencontrent les organisations de la société civile dans toute la Libye. Nous restons profondément préoccupés par le rétrécissement du champ d'action de la société civile, l'augmentation des violations des droits humains, en particulier ceux des migrants et des réfugiés, comme l'a souligné le Représentant spécial du Secrétaire général, et l'environnement de plus en plus restrictif pour les femmes.

Nous saluons donc les efforts déployés par la Haute Commission électorale nationale pour organiser des élections municipales dans tout le pays. Toutefois, nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles 11 bureaux locaux de la Commission ont été contraints de suspendre leurs activités dans le sud et l'est de la Libye au début du mois de février. Nous demandons instamment aux dirigeants libyens de fournir le soutien nécessaire pour faciliter les élections municipales, permettant ainsi au peuple libyen d'exercer ses droits démocratiques.

Comme l'a demandé le Représentant spécial du Secrétaire général, nous devons mobiliser nos efforts et notre appui collectifs pour créer une dynamique en faveur de la tenue des élections. Un État démocratique, uni et stable est dans l'intérêt des Libyens. Nous exhortons donc les dirigeants libyens à collaborer de manière constructive avec le Représentant spécial du Secrétaire général afin de s'acquitter de leurs responsabilités envers le peuple libyen. Le Royaume-Uni continuera à travailler avec ses partenaires et à soutenir le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour atteindre cet objectif.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de l'exposé qu'il a présenté ce matin. Le Représentant spécial peut être assuré du soutien de la Slovénie à ses efforts ainsi qu'au processus facilité par l'ONU et dirigé et contrôlé par la Libye. Je remercie également l'Ambassadeur Yamazaki d'avoir fait le point sur les sanctions, et je souhaite la bienvenue au représentant de la Libye à la présente séance.

Nous venons de passer le cap des deux ans depuis le report des élections prévues en Libye. Il est regrettable que les 2,8 millions de Libyens qui se sont inscrits sur les listes électorales en 2021 n'aient toujours pas eu l'occasion de se rendre aux urnes, d'exercer leur droit démocratique et de rétablir la légitimité des institutions libyennes. Nous reconnaissons que des mesures ont été prises dans la bonne direction, notamment la conclusion de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye selon laquelle la mise à jour des lois électorales effectuée l'année dernière constitue une bonne base de travail pour la tenue des élections. Toutefois, nous regrettons que ces lois ne garantissent pas une plus grande représentation des femmes, comme cela avait été envisagé à l'origine.

Dans l'ensemble, des divergences subsistent clairement sur la voie à suivre, et il est urgent d'instaurer un dialogue et de parvenir à des compromis pour en venir à bout. Dans un contexte régional agité, nous devons empêcher l'aggravation de conditions de sécurité déjà fragiles en Libye. Nous exhortons donc les acteurs politiques en Libye à donner réellement la priorité aux besoins et aux aspirations du peuple libyen. Toutes les parties doivent contribuer aux efforts du Représentant spécial de bonne foi et sans conditions préalables et désigner des représentants pour participer à ses discussions préparatoires sans plus tarder.

Nous estimons également qu'un processus politique doit aller de pair avec des efforts de réconciliation nationale. Nous reconnaissons le rôle joué par l'Union africaine à cet égard et nous nous félicitons de la tenue

prévue d'une conférence de réconciliation nationale en avril à Syrte, en Libye.

Les tragiques inondations qui ont touché l'est de la Libye en septembre 2023 ont démontré le besoin urgent de mettre en place des institutions étatiques unifiées et pleinement opérationnelles. Cela est également essentiel pendant la phase de relèvement et de reconstruction. La Slovénie, qui a elle-même subi de graves inondations l'année dernière, témoigne toute sa solidarité et présente ses sincères condoléances à tous les Libyens, pour qui cette catastrophe s'est avérée dévastatrice. Ces événements constituent également un sérieux rappel des effets que peuvent avoir les changements climatiques dans le pays et la région, ce qui appelle une mobilisation collective urgente.

Enfin, je souhaite faire part de ma préoccupation au sujet de la situation en matière de droits humains en Libye, en particulier durant cette phase pré-électorale. Les attaques contre les défenseurs des droits humains, les militants et militantes des droits des femmes, les manifestants, les journalistes et les groupes de la société civile vont directement à l'encontre des efforts déployés pour créer un environnement propice à la tenue d'élections libres et régulières. Nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de violations des droits humains dans les centres de détention, notamment le recours à la torture et au travail forcé, les mauvais traitements et les violences sexuelles à l'encontre des femmes.

Nous saluons la tenue d'une table ronde la semaine dernière entre les autorités libyennes, les représentants de la société civile et le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, ainsi que les efforts en cours en vue d'élaborer un plan d'action axé sur les droits humains afin de donner suite au rapport final de la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye (A/HRC/52/83). Nous demandons que de nouvelles mesures concrètes soient prises pour faire de ce plan une réalité et pour offrir à tous les Libyens un avenir fondé sur les droits humains.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Abdoulaye Bathily, et le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Yamazaki Kazuyuki.

Nous suivons avec une attention scrupuleuse l'évolution des événements dans notre pays frère, la Libye. Ils ont incontestablement eu des répercussions sur la stabilité et la situation en matière de sécurité dans la région de l'Afrique du Nord, qui ne s'est toujours pas remise des conséquences des événements tragiques de 2011. Hélas, dans le contexte persistant d'une dualité de pouvoir en Libye, rien ne laisse entrevoir la possibilité d'un règlement durable, ce qui ne pourra de toute évidence pas se faire sans un Gouvernement véritablement inclusif, capable de réunir des représentants de toutes les parties de l'ex-Jamahiriya.

Le statu quo n'a que trop duré. Les Libyens doivent retrouver la confiance dans la stabilité de leurs institutions publiques. Il est clair que la seule façon de sortir de cette situation est d'organiser des élections nationales et de créer, sur la base de leurs résultats, des institutions unifiées et inclusives. Bien que l'année dernière, dans le cadre du Comité 6+6, les membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État libyens se soient mis d'accord sur des projets de loi relatifs à l'élection du Président et de l'Assemblée nationale libyenne – projets de loi adoptés à l'unanimité par la Chambre des députés le 2 octobre, avec quelques amendements –, la situation électorale n'a malheureusement toujours pas progressé. Néanmoins, nous pensons qu'il importe de poursuivre ces efforts dans le cadre du processus politique libyen, et nous espérons que les accords nécessaires pourront être conclus dans un avenir proche. Les médiateurs internationaux doivent plaider activement en ce sens. Dans le même temps, nous pensons que le processus électoral ne doit pas être alourdi par des conditions supplémentaires et des délais arbitraires, et en particulier qu'il ne doit pas exclure les personnalités politiques qui jouissent d'un soutien populaire important. Là encore, dans ce contexte, l'inclusivité est la principale condition de réussite.

Nous pensons que des progrès notables ne pourront être accomplis en Libye que grâce aux efforts conjoints de toutes les parties prenantes libyennes et des acteurs mondiaux et régionaux influents. Nous restons convaincus que rien ne peut remplacer l'ONU dans le rôle central de principal médiateur international dans les affaires libyennes ni la MANUL dans celui qu'elle joue en tant qu'élément clef de cette configuration internationale. À cet égard, nous suivons l'action entreprise par le Représentant spécial du Secrétaire général pour promouvoir un processus politique à l'échelle nationale en Libye. Nous soulignons notre soutien à l'ensemble des efforts déployés par M. Bathily pour trouver des moyens acceptables de sortir de l'impasse politique interne et de relancer le dialogue politique. À cet égard, il importera d'éviter toute mesure brusque ou irréfléchie et tout comportement intrusif. Comme l'expérience l'a montré à maintes reprises,

les tentatives d'imposer un projet particulier aux grands acteurs libyens n'ont pas l'effet escompté.

Nous nous félicitons de la conférence de l'Union africaine sur la réconciliation libyenne qui s'est tenue à Brazzaville le 5 février, et nous remercions le Président Denis Sassou Nguesso, de la République du Congo, de l'avoir organisée. Nous pensons qu'elle contribuera à restaurer l'unité nationale en Libye et à dégager un consensus sur de nombreuses questions problématiques, notamment celles liées à la préparation et à la tenue des élections présidentielle et législatives. Nous espérons que la conférence nationale sur la réconciliation libyenne prévue pour le mois d'avril, à laquelle participeront des représentants de toutes les associations politiques et tribales du pays, sera également couronnée de succès. Nous sommes pleinement favorables à de telles initiatives, qui non seulement restent dignes d'intérêt mais obéissent aussi parfaitement au principe de solutions africaines aux problèmes africains. Nous jugeons préoccupantes les informations faisant état de la poursuite des affrontements entre les groupes armés libyens dans certaines régions du pays. Dans ce contexte, la Commission militaire conjointe 5+5 continuer de jouer un rôle clef pour renforcer la coordination entre les parties sur le volet militaire et mettre en place une architecture de sécurité unifiée. Un relâchement dans ce domaine très sensible pourrait provoquer une escalade des affrontements armés. En ce qui concerne l'élimination de la présence militaire étrangère en Libye, nous sommes favorables à un retrait synchronisé, équilibré, progressif et échelonné de l'ensemble des groupes armés et unités paramilitaires non libyens.

Avant de terminer, j'exhorte nos collègues du Conseil de sécurité à faire preuve de prudence dans le recours aux sanctions. La plupart des résolutions antérieures du Conseil sur les sanctions contre la Libye ont été adoptées principalement pour protéger son peuple de la violence, de la criminalité et des attaques contre les biens nationaux, et jamais pour le punir. À ce stade, elles ont perdu toute pertinence et ne favorisent plus l'unification nationale, en particulier maintenant que les efforts de réconciliation s'intensifient. Il est temps d'envisager sérieusement de revoir ces restrictions. Les Libyens eux-mêmes disent la même chose depuis un certain temps. Nous estimons que les membres du Conseil devraient prendre leurs demandes au sérieux, y compris celles relatives à divers aspects du fonctionnement futur du régime de sanctions.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, de son exposé éclairant et salue également la participation du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur El-Sonni, à la présente séance.

D'emblée, je tiens à dire combien le du Japon se félicite de l'action louable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et des efforts inlassables déployés par le Représentant spécial pour sortir la Libye de l'impasse politique dans laquelle elle se trouve. Le Japon réitère son appui à l'initiative de M. Bathily d'organiser une réunion préparatoire réunissant les représentants des principales parties prenantes politiques. Il s'agit d'une étape majeure pour aborder les questions clefs qui doivent être réglées avant de pouvoir organiser les élections tant attendues. Nous appelons toutes les parties à répondre à l'invitation du Représentant spécial sans conditions préalables et à collaborer pleinement et de manière constructive. Dans ce contexte, le Japon se félicite des efforts qui sont faits pour promouvoir la réconciliation nationale et locale en Libye, renforçant ainsi l'initiative du Représentant spécial Bathily sur le volet politique.

Les Libyens ordinaires attendent un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, aboutissant à des élections libres, régulières, transparentes et inclusives. Les dirigeants politiques doivent prendre leurs responsabilités à cette fin sans plus tarder. Les progrès politiques doivent aller de pair avec la garantie de la sécurité et de la stabilité. À cet égard, les travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 restent importants, notamment en ce qui concerne le renforcement de la coordination et de la coopération entre les institutions militaires de l'est et de l'ouest du pays et l'accélération du retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires.

Le Japon reste préoccupé par la situation humanitaire et des droits humains en Libye, qui a été exacerbée par l'instabilité croissante dans la région, y compris au Soudan. Il convient de remédier aux conditions inhumaines imposées aux migrants et aux demandeurs d'asile et de démanteler les réseaux de traite des personnes et de trafic de migrants. Les parties prenantes de tout le pays doivent impérativement collaborer étroitement aux efforts de reconstruction et de relèvement déployés à la suite des inondations catastrophiques qui ont frappé l'est de la Libye en septembre dernier et qui auraient touché plus de 20 % de la population libyenne. Les informations faisant état d'un rétrécissement de l'espace civique et d'une augmentation des violations des droits humains sont extrêmement préoccupants. Il n'y aura pas de véritable progrès politique tant que les gens ne seront pas à

l'abri de la peur et ne seront pas en mesure d'exercer leurs droits fondamentaux.

Pour terminer, le Japon réaffirme sa ferme conviction que la stabilité politique obtenue grâce à la mise en place d'un Gouvernement unifié et légitime au moyen d'élections est indispensable à une paix et une sécurité durables en Libye. Nous restons déterminés à soutenir la démarche de la Libye dans le cadre des délibérations du Conseil de sécurité, ainsi que par l'intermédiaire de notre ambassade à Tripoli, qui a rouvert en janvier, après une décennie.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et le Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de leurs exposés. Je souhaite par ailleurs la bienvenue à la présente séance au représentant de la Libye.

Ma délégation appelle une nouvelle fois les parties prenantes libyennes à trouver des accords propres à faciliter la tenue d'élections libres, transparentes et inclusives, conformément à la volonté des Libyens, afin de rétablir la légitimité et de remédier aux divisions actuelles dans leur pays. L'unification du Gouvernement est également indispensable pour mener à bien la reconstruction de l'est de la Libye après les inondations de septembre 2023, pour un coût estimé à 1,8 million de dollars.

Comme indiqué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) dans une déclaration publiée à l'occasion du soixante-douzième anniversaire de l'indépendance libyenne, il existe pour l'organisation d'élections un cadre constitutionnel et juridique dont la Haute Commission électorale nationale estime qu'il est techniquement applicable.

Toutefois, sans volonté politique, les lois à elles seules ne peuvent pas conduire à des élections. C'est pourquoi la tenue en janvier de la quatrième réunion du comité préparatoire de la conférence de réconciliation nationale prévue pour avril représente une avancée dans le processus de réconciliation et d'unification de la Libye. De même, l'initiative du Président de la République du Congo de convoquer le 5 février une réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, à l'appui du processus politique et de réconciliation nationale, envoie le signal clair d'un soutien régional à ce processus.

Dans ce contexte, j'insiste sur le fait qu'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par l'ONU constitue le meilleur moyen de rétablir la stabilité dans le pays et le contrôle de l'État sur le territoire libyen.

En termes de sécurité, je félicite la MANUL d'organiser un atelier pour les membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, avec des représentants de divers secteurs, afin de discuter du rôle des organes législatifs et de la société civile dans la réforme du secteur de la sécurité. L'Équateur encourage les participants à cet atelier à déterminer s'il est souhaitable de transformer ses recommandations en une législation visant à remédier aux problèmes de sécurité qui se posent à la Libye.

De plus, l'Équateur souscrit aux appels lancés aux autorités libyennes pour qu'elles s'emploient effectivement, avec l'aide de la communauté internationale et des partenaires régionaux, à améliorer la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, et qu'elles fassent en sorte que les auteurs de crimes à leur encontre répondent de leurs actes devant la justice.

Pour terminer, je réaffirme l'appui de mon pays aux efforts et aux propositions du Représentant spécial Bathily pour trouver une solution pacifique à la crise politique en Libye.

Mme Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour leurs interventions et je salue la présence du Représentant permanent de la Libye parmi nous ce matin.

Plus de deux ans après l'échec de l'organisation d'élections demandées par les Libyens, la situation politique en Libye se détériore. La France réitère son plein soutien aux efforts de médiation du Représentant spécial du Secrétaire général, Abdoulaye Bathily, pour mettre un terme à l'instabilité en Libye.

Il est urgent de mener le pays vers des élections législatives et présidentielle libres, transparentes et inclusives sur l'ensemble du territoire. La France encourage les acteurs institutionnels libyens à s'engager de bonne foi dans le dialogue, sous l'égide des Nations Unies, et à parvenir à un accord sur la formation d'un nouveau gouvernement unifié. C'est aujourd'hui la condition manquante pour organiser les scrutins, et la France réitère sa disponibilité à faciliter ce dialogue interlibyen, comme elle l'a fait depuis 2017, en coordination étroite avec les partenaires régionaux et internationaux.

La situation sécuritaire est de plus en plus précaire, et le statu quo n'est pas dans l'intérêt des Libyens. Le vide

politique renforce les milices, renforce les ingérences étrangères et alimente l'instabilité dans le pays et dans l'ensemble de la région. L'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 doit être pleinement mis en œuvre, et la France réitère son appel au retrait de l'ensemble des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires du territoire libyen, conformément aux résolutions du Conseil. Elle continuera d'appuyer les efforts des acteurs libyens en vue d'une réunification de l'armée libyenne, sous l'égide de la Commission militaire conjointe 5+5 et des deux chefs d'état-major.

La France continuera de soutenir la stabilité, l'unité et la souveraineté de la Libye.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et mon pays, le Mozambique, ainsi que du Guyana.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana remercient M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, de son exposé éclairant et des informations actualisées qu'il a données sur la situation en Libye. Nous réaffirmons notre plein appui à son action. Nous remercions également l'Ambassadeur du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de son exposé complet. Nous saluons la participation à la présente séance du Représentant permanent de la Libye.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana estiment que le processus politique, dirigé et contrôlé par les Libyens, doit rester l'option de choix pour sortir de l'impasse politique nationale et rétablir la paix, la sécurité et la stabilité en Libye. Ils considèrent que des élections en Libye sont le seul moyen de doter le pays d'institutions légitimes et de lui assurer un avenir de paix, d'unité, de stabilité et de prospérité. Par conséquent, nous exhortons les parties à dépasser au plut tôt les divergences qui demeurent quant à l'application des lois électorales, sur la base d'un consensus national et sans ingérence étrangère.

Nous comprenons les difficultés rencontrées par le Représentant spécial pour organiser une réunion des acteurs institutionnels libyens en vue de parvenir au règlement des questions politiquement litigieuses qui ont trait à la conduite du processus électoral en Libye. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana plaident pour que tous les participants à l'initiative coopèrent pleinement, de façon constructive, en toute bonne foi et sans conditions préalables. Nous encourageons le Représentant spécial du Secrétaire général à poursuivre sa médiation en vue de renouer le dialogue entre les parties prenantes libyennes et de relancer ainsi le processus politique en Libye.

Un rôle actif de toutes les composantes de la population libyenne, en particulier les femmes et les jeunes, permettra de trouver des solutions durables à la crise dans le pays. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent que la participation véritable et effective des femmes à la vie publique, notamment dans tous les processus politiques et toutes les initiatives de consolidation de la paix, demeure capitale pour le développement durable, la stabilité, la prospérité et l'avenir pacifique et démocratique de la Libye.

Nous encourageons le Représentant spécial du Secrétaire général à poursuivre ses efforts en collaboration avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, et les pays voisins.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana prennent acte avec satisfaction du fait que l'accord de cessez-le-feu conclu en 2020 est toujours en vigueur, malgré la situation tendue en Libye. Nous appelons les parties au conflit à continuer de faire preuve de retenue en respectant pleinement l'accord de cessez-le-feu. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana estiment que le retrait de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye revêt un caractère d'urgence. Leur départ est indispensable pour créer un environnement propice à la progression du processus politique en cours, à l'instauration de la sécurité et de la stabilité en Libye et à la préservation de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays. Nous soulignons également que ce retrait doit s'effectuer en étroite coordination avec les États voisins et être assorti d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration afin d'éviter la propagation du conflit dans la région.

Tout en étant conscients que l'unification de l'armée libyenne est une question complexe qui requiert une approche globale, les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent et encouragent toute mesure visant à renforcer la coordination et la coopération, dans le but d'unifier les forces de sécurité libyennes, de sécuriser les frontières de la Libye et d'empêcher un débordement régional.

Nous considérons que les blessures causées par le conflit en Libye sont profondes, mais que l'heure de la réconciliation a sonné. La réconciliation nationale n'est pas une simple possibilité, c'est un impératif national. C'est le pont qui permettra d'instaurer la confiance, de surmonter les différends historiques et d'ouvrir la voie à un avenir pacifique et prospère pour la nation libyenne.

Nous nous félicitons à cet égard du rôle joué par l'Union africaine pour appuyer le projet de réconciliation mené par les Libyens, ainsi que par le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, qui a tenu sa dernière réunion à Brazzaville le 5 février. Nous saluons aussi les efforts déployés par le Conseil présidentiel libyen, qui a adopté une vision stratégique nationale sur la réconciliation, fondée sur l'appropriation nationale.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de l'accord conclu par les parties libyennes sur la tenue d'une conférence de réconciliation nationale le 28 avril dans la ville de Syrte, en Libye. Nous demeurons convaincus que cette conférence constituera un moyen efficace de parvenir à une réconciliation globale et inclusive du peuple libyen. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent par ailleurs de l'engagement du Secrétaire général en faveur de l'instauration d'une paix durable en Libye. Nous encourageons le Représentant spécial pour la Libye à poursuivre sa coopération étroite avec l'Union africaine afin d'assurer le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Libye.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana redisent leur vive préoccupation quant à la situation toujours désastreuse des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye. Nous continuons d'exhorter les autorités libyennes, avec l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, à œuvrer efficacement à l'amélioration du sort des migrants et des réfugiés en Libye.

Les inondations dévastatrices qui ont frappé l'est de la Libye en septembre 2023 ont été bien plus qu'une simple crise humanitaire. Elles ont représenté un défi majeur pour la stabilité et le développement du pays. L'évaluation rapide des dommages et des besoins en Libye, publiée le mois dernier par la Banque mondiale, l'ONU et l'Union européenne, est alarmante. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés alors que les familles luttent pour reconstruire leurs maisons et leurs moyens de subsistance. Cette tragédie naturelle est un rappel brutal de la nécessité urgente de coordonner les efforts en vue de remédier aux conséquences immédiates et à long terme des catastrophes naturelles en Libye. À cet égard, nous soulignons qu'il est indispensable que la communauté internationale continue d'apporter son soutien aux zones touchées et d'aider le pays à gérer ces catastrophes naturelles et à y faire face.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana estiment que le respect de l'indépendance et de la souveraineté de la Libye est extrêmement important en ce qui concerne l'appropriation et le contrôle de ses ressources. Les autorités libyennes ont exprimé à plusieurs reprises leur inquiétude quant au gel de leurs avoirs à l'étranger. Le Conseil de sécurité doit accorder une grande importance à cette question et prendre des mesures constructives pour répondre aux préoccupations légitimes de la Libye.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana prennent note des mesures positives énoncées dans la résolution la plus récente, la résolution 2701 (2023), concernant la préservation des avoirs gelés de la Libye. Il est essentiel de préserver leur intégrité et leur valeur pour veiller à ce qu'ils servent uniquement les intérêts de la nation libyenne. La protection efficace des avoirs libyens n'est pas seulement un impératif financier, c'est aussi une lueur d'espoir pour l'avenir de la Libye. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Groupe d'experts à cet égard.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment leur appui continu à un règlement durable des dissensions qui persistent en Libye, par la voie d'un dialogue pacifique et de moyens politiques. Le règlement politique de la crise libyenne est aujourd'hui plus urgent que jamais. Nous devons par conséquent tout mettre en œuvre pour préserver la dynamique en faveur de solutions pacifiques en Libye et dans le monde entier, dans un paysage international déjà difficile et fragile, où la situation dans la bande de Gaza mérite une attention particulière, compte tenu du fait qu'elle alimente les tensions régionales.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Yamazaki. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

La période récente a été marquée par la poursuite du dialogue entre les parties libyennes sur le processus électoral et le consensus qui en a résulté sur plusieurs questions. Le Représentant spécial Bathily a déployé des efforts considérables pour dialoguer avec toutes les

parties et promouvoir la confiance mutuelle et la communication. La Chine espère que, s'appuyant sur les résultats du dialogue obtenus jusqu'à présent, toutes les parties en Libye s'efforceront de faire progresser le processus politique et de créer les conditions propices à la tenue d'élections générales dans les meilleurs délais.

Les faits montrent que seule une solution politique dirigée et contrôlée par les Libyens peut réellement apporter une paix et une stabilité à long terme. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Représentant spécial Bathily doivent continuer de jouer un rôle constructif dans la promotion des négociations et du dialogue. La communauté internationale doit respecter la souveraineté de la Libye et son appropriation du processus, s'abstenir d'imposer des solutions venues de l'extérieur et éviter que la Libye ne devienne le théâtre de rivalités géopolitiques.

La Chine se félicite de la récente réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, accueillie par la République du Congo, au cours de laquelle il a annoncé la création d'une commission nationale de réconciliation sur la Libye et l'organisation d'une conférence de réconciliation nationale pour la Libye à Syrte en avril. Compte tenu de l'expérience traumatisante d'une guerre civile prolongée vécue par le pays, la promotion de la réconciliation par toutes les parties et des mesures de rétablissement de la confiance de leur part contribueront à créer un environnement favorable au processus politique. La Chine espère que la Libye tirera parti de l'expérience de l'Union africaine en matière de réconciliation et que la conférence de réconciliation nationale sera couronnée de succès.

La fragilité des conditions de sécurité en Libye est préoccupante. En particulier, la prolifération des groupes armés et le détournement d'armes constituent de graves problèmes. L'impasse politique dans laquelle se trouve le pays accentue également la fragmentation de l'architecture de sécurité. La paix et la stabilité en Libye sont des acquis obtenus de haute lutte qui doivent être chéris et préservés, sinon le pays risque de retomber rapidement dans le conflit et le chaos. Toutes les parties en Libye doivent continuer de respecter strictement l'accord de cessez-le-feu et mettre en œuvre le consensus auquel est parvenu la Commission militaire conjointe 5+5. Les forces étrangères et les mercenaires doivent se retirer de la Libye au plus vite, sans heurt et en bon ordre. Dans le même temps, les efforts déployés sur le volet économique doivent aller de pair avec ceux consentis sur le volet politique et sur celui de la sécurité.

La Chine se félicite des faits nouveaux encourageants tels que la reprise de la production de pétrole et la réouverture du marché boursier en Libye. Nous appelons la communauté internationale à accroître l'aide humanitaire à la Libye afin de favoriser la reconstruction au lendemain des inondations. La Chine félicite les autorités libyennes d'avoir traité de manière adéquate les questions relatives à la fermeture des champs pétrolifères dans le cadre d'un dialogue et de consultations, et est pour que la Libye exerce un contrôle total sur son industrie pétrolière et utilise les recettes pétrolières au profit de sa population.

Les autorités libyennes ont maintes fois exprimé leurs préoccupations concernant les avoirs gelés du pays à l'étranger et ont récemment soumis une proposition à ce sujet au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le Conseil de sécurité et le comité des sanctions doivent attacher une grande importance à cette question et répondre activement aux demandes légitimes de la Libye.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie également de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et l'Ambassadeur Yamazaki, et je salue la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Cela fait plus de deux ans que les élections libyennes programmées ont été annulées en décembre 2021. Malgré les efforts acharnés déployés par le Comité 6+6 pour élaborer les projets de lois électorales, des questions restent en suspens, ce qui entrave l'ensemble du processus politique en Libye. En ce moment critique, ma délégation souhaite souligner les trois points suivants.

Premièrement, il est d'autant plus important d'avoir une gouvernance légitime et unifiée dans l'ensemble du pays que la Libye se heurte à des difficultés considérables. L'incapacité persistante à former un gouvernement unifié aggrave les souffrances du peuple libyen, comme en témoignent les inondations dévastatrices qui ont frappé l'est du pays l'année dernière. Les effets désastreux des inondations ont été encore amplifiés par l'absence d'un système national de riposte à même de faire face efficacement aux catastrophes naturelles, et ce, en raison des divisions qui existent entre les acteurs politiques.

Dans ce contexte, comme l'a souligné le Représentant spécial, nous exhortons vivement les principaux acteurs politiques libyens à faire passer les intérêts de la Libye et de son peuple avant leurs propres intérêts. Dans la mesure où la tenue d'élections présidentielle et législatives est le seul moyen d'établir une gouvernance légitime

et unifiée dans l'ensemble du pays, il est essentiel que les parties prenantes participent de bonne foi à la conclusion d'un accord sur les questions en suspens dans les projets de lois électorales. Entre autres, toutes les parties doivent répondre favorablement à la proposition du Représentant spécial d'organiser une réunion avec les cinq parties en vue de discuter de la voie à suivre.

Deuxièmement, il est essentiel d'améliorer la sécurité sur le terrain pour pouvoir organiser en toute sécurité des élections attendues depuis longtemps et parvenir à une réconciliation nationale en Libye. Les affrontements armés qui se produisent à répétition dans tout le pays, tels que les graves violences qui ont éclaté à Tripoli et à Benghazi l'année dernière, sont la preuve de la fragilité persistante des conditions de sécurité dans le pays. Nous saluons les résultats obtenus par la Commission militaire conjointe 5+5 en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu et l'unification des institutions chargées de la sécurité. En outre, nous encourageons la Commission à redoubler d'efforts pour faciliter le retrait des combattants étrangers du territoire libyen, qui a été retardé par les bouleversements politiques et l'instabilité dans la région. Les pays voisins doivent également coopérer à la mise en œuvre de ces mesures.

De plus, nous exhortons toutes les parties à respecter l'embargo sur les armes mis en place en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les mesures visant à empêcher tout transfert d'armes de la Libye vers les pays voisins en tant qu'il risquerait de déstabiliser davantage la région. À cet égard, nous soulignons qu'il convient d'intensifier les activités du Groupe d'experts, y compris la conduite d'enquêtes et l'établissement de rapports.

Troisièmement, les efforts de réconciliation nationale fondés sur le principe de la justice transitionnelle et l'application du principe de responsabilité doivent être encouragés et maintenus parallèlement au processus politique. À cet égard, nous jugeons opportun le projet d'organiser une conférence de réconciliation nationale en avril avec l'appui de l'Union africaine, et nous encourageons les parties libyennes à adopter une approche inclusive et fondée sur le consensus en ce qui concerne le processus de réconciliation.

Nous reprenons à notre compte les préoccupations exprimées par le Représentant spécial concernant les tendances alarmantes au rétrécissement de l'espace civique et au recours à la détention arbitraire, et nous insistons sur le fait que le principe de responsabilité doit être appliqué. Nous appelons toutes les parties prenantes en Libye à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La situation humanitaire catastrophique ne s'est pas améliorée, comme en témoigne le décès par noyade d'environ 2 500 réfugiés, migrants et demandeurs d'asile en 2023, alors qu'ils tentaient de traverser la mer Méditerranée. Il s'agit de l'année la plus meurtrière depuis 2017, selon l'Organisation internationale pour les migrations. Des efforts internationaux cohérents sont absolument nécessaires pour s'attaquer de manière globale aux causes profondes de l'immigration irrégulière dans cette région.

Pour terminer, nous apportons notre plein appui au Représentant spécial Bathily dans les efforts qu'il déploie pour faciliter un processus politique inclusif et crédible, et nous restons résolument déterminés à soutenir les aspirations du peuple libyen à progresser sur la voie d'un avenir meilleur.

Mme Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé. Je me félicite également de l'exposé présenté par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et de la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Malte appuie tous les efforts visant à faire avancer un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices de l'ONU. La sortie de l'impasse politique en Libye et l'organisation d'élections libres, régulières, transparentes, inclusives et sûres passent nécessairement par un compromis et un consensus politique. Le lancement des travaux de la Haute commission électorale nationale sur l'organisation des élections aux conseils municipaux constitue un progrès. Nous insistons sur la nécessité d'appuyer ce processus, notamment en allouant les fonds nécessaires. Nous attendons avec intérêt des progrès similaires au niveau national. Dans cette optique, la volonté déclarée de la Commission d'entamer les préparatifs du processus électoral national représente une occasion à saisir pour les acteurs libyens.

Nous réaffirmons le droit du peuple libyen de choisir ses dirigeants au moyen de ces élections et de voir ses aspirations démocratiques se réaliser. Malte souligne que tout processus politique doit garantir la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes en tant qu'électrices, candidates et observatrices. Il doit tenir compte, dans la même mesure, des points de vue de toutes les parties prenantes libyennes, et faciliter la

participation active, véritable et inclusive des jeunes et de la société civile.

Il est essentiel que la communauté internationale continue de mettre l'accent sur ces efforts et de les soutenir pour faire avancer le processus politique en Libye. C'est pourquoi nous réaffirmons notre appui indéfectible au Représentant spécial du Secrétaire général. Les efforts qu'il déploie pour faciliter des discussions inclusives entre les principales parties prenantes constituent une approche raisonnable et prometteuse pour résoudre les divergences qui subsistent. Néanmoins, en fin de compte, cette responsabilité incombe aux principaux acteurs libyens. Ce sont eux qui doivent agir dans l'intérêt national, participer de manière constructive à cette initiative et œuvrer en faveur du progrès. Il importe tout autant de faire en sorte que tous les initiatives et efforts régionaux complètent les efforts déployés dans le cadre du processus de l'ONU.

Des menaces structurelles continuent de peser sur la sécurité de la Libye, notamment un environnement politique fragile, et la situation reste instable. Par voie de conséquence, des menaces pèsent sur la population civile en Libye. Nous rappelons à toutes les parties l'obligation qui leur incombe en vertu du droit international d'assurer la protection des civils et de protéger leurs droits humains. Nous sommes préoccupés par la présence continue en Libye de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires, dont le retrait total doit être une priorité. La prolifération des armes qui sont contrôlées par divers acteurs étatiques et non étatiques est tout aussi préoccupante. Il est essentiel de respecter pleinement l'embargo sur les armes, et d'une manière générale, le régime des sanctions créé en application de la résolution 1970 (2011). Nous estimons que le gel des avoirs en place est dans l'intérêt de la Libye et de son peuple, et qu'il faut continuer de localiser, geler, et déclarer les fonds libyens détenus à l'étranger, en vue de leur rapatriement à un stade ultérieur. Le gel des avoirs peut vraiment être un signe d'espoir pour l'avenir de l'État libyen et de sa population.

De plus, nous sommes préoccupés par le fait que les événements en cours dans la région, notamment au Sahel, risquent de déstabiliser la Libye. Les travaux de la Commission militaire conjointe 5+5, qui se poursuivent, et d'autres mesures visant à stabiliser la situation en matière de sécurité nécessitent notre plein appui.

Nous craignons que l'incertitude politique en Libye ait des répercussions sur les efforts de reconstruction et de relèvement nécessaires à la suite des inondations catastrophiques survenues dans l'est de la Libye en septembre 2023. Tous les acteurs libyens doivent agir de bonne foi et mettre en œuvre les recommandations et les évaluations qui figurent dans l'évaluation rapide des dommages et des besoins publiée en janvier. La coordination des efforts en cours par l'entremise d'un mécanisme national central et transparent est le moyen le plus efficace d'y parvenir.

Mme Chanda (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial Bathily et l'Ambassadeur Yamazaki pour leurs exposés. Je salue également la participation du représentant de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

Nous soutenons le Secrétaire général qui a récemment souligné que le peuple libyen mérite une paix et une stabilité durables, à commencer par un engagement en faveur d'élections libres et équitables. Je voudrais aborder trois points dans cette perspective.

Premièrement, la situation politique. Les efforts visant à organiser des élections au cours des deux dernières années n'ont pas porté leurs fruits, malgré les appels répétés du Conseil de sécurité sur la nécessité de parvenir à un compromis. La Suisse appelle les acteurs libyens à participer de bonne foi et sans conditions préalables aux bons offices du Représentant spécial, afin de permettre l'organisation d'élections libres, équitables, transparentes et inclusives. En outre, afin d'y arriver, nous soulignons le besoin d'accroître les synergies entre les volets politique et de réconciliation nationale. Ce processus de réconciliation doit être inclusif, particulièrement des femmes, centré sur les victimes et basé sur le droit. La réussite du processus politique et du processus de réconciliation dépend également de la création d'un environnement propice pour le travail de la société civile. À cet effet, en tant que Coprésidente du groupe de travail sur le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme du processus de Berlin, la Suisse a soutenu la tenue d'une table ronde les 6 et 7 février, à Genève. Celle-ci a porté sur la liberté d'association et a été organisée par le Rapporteur spécial sur ce thème.

Deuxièmement, la situation des enfants. Les enfants migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, y inclus les enfants non accompagnés notamment nécessitent une protection particulière. En effet, ils continuent d'être détenus arbitrairement dans des centres de détention officiels et non officiels. Ces enfants sont exposés à des risques accrus de violence, y compris sexuelle. En priorité, les autorités libyennes et les autres acteurs concernés doivent impérativement respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme, particulièrement la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est urgent de mettre fin à la détention des enfants et d'autoriser l'accès

aux organismes de surveillance, y inclus l'ONU, et aux acteurs humanitaires à tous les centres de rétention.

Troisièmement, les conséquences directes de l'impasse politique sur la population civile. Le Conseil a reconnu en octobre 2023 que le conflit prolongé et la division politique ont rendu la Libye plus vulnérable à l'impact humanitaire des catastrophes naturelles, qui sont exacerbées par les changements climatiques. La Suisse rappelle ces liens et salue l'évaluation rapide des dommages et des besoins réalisée par la Banque mondiale, l'ONU et l'Union européenne sur les inondations à Derna. Comme le mentionne ce rapport, les changements climatiques ont multiplié par 50 le risque d'inondations. En outre, la catastrophe de Derna a illustré les tensions croissantes entre l'est et l'ouest de la Libye. La duplication des mécanismes, le manque de transparence autour des marchés de reconstruction et la répression de l'espace civique sont autant d'éléments qui ont ralenti l'acheminement de l'aide auprès des populations dans le besoin.

La Suisse soutient les efforts du Représentant spécial. Afin d'arriver à une solution durable, il est essentiel que le Conseil et la communauté internationale s'expriment d'une seule voix pour soutenir les volets politique, sécuritaire, humanitaire, économique et de réconciliation, et ce, afin de répondre aux attentes du peuple libyen.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé et des efforts qu'il fournit pour accompagner le peuple libyen alors qu'il continue d'avancer vers un avenir stable, sûr et souverain. Je remercie également l'Ambassadeur Yamazaki de son exposé. Nous nous félicitons que le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye continue de faire rapport sur les actes qui entravent ou compromettent la réussite de la transition politique en Libye.

Les États-Unis sont engagés à appuyer la stabilité en Libye, la pleine mise en œuvre de l'embargo sur les armes et le pétrole, la bonne gouvernance, la fourniture de services essentiels au peuple libyen et une voie claire vers des élections libres et régulières. Nous sommes vivement préoccupés par les activités des groupes armés en Libye, qui opèrent en toute impunité et continuent d'avoir une incidence sur les conditions de sécurité et la politique en Libye. Nous restons préoccupés par le nombre de violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par ces groupes, qui ont fait des morts et des blessés ou entraîné le déplacement de centaines de civils, ainsi que par les attaques contre la société civile et les allégations de détentions illégales visant à réprimer des actes considérés comme relevant de la désobéissance civile. Nous demandons instamment au Groupe d'experts de poursuivre ses enquêtes sur ces actes et de désigner les individus concernés à des fins de sanctions.

Nous soutenons les dirigeants libyens, alors qu'ils redoublent d'efforts, en coordination avec la Commission militaire conjointe 5+5, pour mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 et son appel au départ des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen, et pour faire avancer les travaux qui devraient conduire à la mise en œuvre d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous appuyons les mesures en faveur de la réunification militaire qui peuvent contribuer à réduire la criminalité dans le sud, à sécuriser les frontières de la Libye et à prévenir le débordement des troubles régionaux. Par ailleurs, nous continuons d'exhorter les dirigeants libyens à mettre en place un système transparent, responsable et équitable pour la gestion et la répartition des recettes pétrolières. Nous demeurons préoccupés par l'utilisation non transparente des recettes pétrolières de la Libye à des fins politiques et personnelles, qui permet de maintenir en place le système actuel. Je pense notamment à l'exportation illicite de produits pétroliers, qui, selon le Groupe d'experts, est de plus en plus fréquente depuis l'est de la Libye.

Nous demandons aux dirigeants politiques libyens de désigner leurs représentants pour participer aux pourparlers préparatoires facilités par l'ONU, qui visent à régler les principaux problèmes qui continuent d'entraver la tenue des élections. Pour répéter ce que nous avons dit à la séance de décembre dernier (voir S/PV.9510), celles et ceux qui continuent de retarder le processus devront porter une lourde part de responsabilité si un délai supplémentaire s'écoule sans qu'un gouvernement légitime et unifié ne soit élu.

En ce qui concerne la Méditerranée, nous remercions une nouvelle fois l'Union européenne de consacrer des ressources à la surveillance et à la désorganisation des activités illicites au large des côtes libyennes. La présence et la diligence de l'opération IRINI ont un effet dissuasif sur les personnes qui seraient tentées de se livrer à un trafic d'armes et remplissent une fonction essentielle de mise en commun de l'information. Nous nous félicitons que, lors du renouvellement du mandat en octobre dernier, des termes forts sur les droits humains aient été incorporés sans pour autant outrepasser la portée de la résolution 2702 (2023). Nous sommes toutefois préoccupés par

l'augmentation manifeste des violations de l'embargo sur les armes, qui a nécessité un plus grand nombre d'interceptions par l'opération IRINI. Nous nous félicitons des rapports établis par le Groupe d'experts sur la Libye dans chaque cas, et nous demandons instamment à tous les États Membres de respecter pleinement l'embargo sur les armes.

Dans la région, nous suivons de près la situation au Niger, au Tchad, au Soudan et au Mali, notamment les déplacements de combattants étrangers et le trafic d'armes endémique, ainsi que ses effets déstabilisateurs sur la Libye. Nous demeurons particulièrement préoccupés par les activités déstabilisatrices du groupe Wagner, une organisation criminelle transnationale qui ne respecte ni la souveraineté de la Libye ni celle de ses voisins. Nous avons pris note de la récente mise en garde du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, selon laquelle des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants soudanais pourraient tenter massivement de se rendre en Europe via la Libye et la Tunisie si le conflit au Soudan persiste. Comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son dernier rapport en date (S/2023/967), les autorités libyennes doivent redoubler d'efforts pour fournir une assistance aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux migrants.

Enfin, nous nous félicitons de l'enquête menée par le Groupe sur les activités des personnes visées par des sanctions, et nous nous réjouissons à la perspective de recevoir d'autres exposés des motifs justifiant des désignations éventuelles. Nous saluons également la volonté résolue du Conseil de garantir une procédure régulière en examinant périodiquement les demandes de radiation de la Liste.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. El-Sonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et à vous souhaiter plein succès. Je souhaite également la bienvenue et plein succès aux autres nouveaux membres qui ont récemment rejoint le Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la République de Corée, la Sierra Leone et la Slovénie. Nous remercions M. Bathily de son exposé, ainsi que le Représentant permanent du Japon, qui a pris la parole au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous espérons que le comité des sanctions s'efforcera de modifier son rôle, afin d'aider les Libyens à sortir de la crise plutôt que de travailler contre eux, et qu'il répondra favorablement à nos nombreuses demandes, qu'il s'agisse de radier de la liste des sanctions les noms de nombreux citoyens en raison de l'absence de motifs justifiant leur maintien, de protéger les actifs et les fonds souverains libyens contre le pillage ou l'érosion, ou de lutter contre les tentatives d'appropriation de nos richesses par certains États au fil des ans.

Je ne cache pas que la préparation de ma déclaration d'aujourd'hui a été un défi. Je n'ai pas trouvé grand-chose à dire. Cette déclaration est peut-être la plus brève que j'aie jamais prononcée, car le fait est qu'il n'y a rien de nouveau à dire. Il m'incombe de transmettre au Conseil les questions qui préoccupent le peuple libyen, et ces questions sont les suivantes : quelle est la prochaine étape et qu'y a-t-il de nouveau ? Ces questions sont simples, et pourtant ce sont celles qu'il faut poser. Je pense que leur importance a une fois de plus été confirmée après avoir écouté l'exposé de M. Bathily aujourd'hui, ainsi que les déclarations brèves et hélas répétitives des membres du Conseil. C'est parce qu'en réalité, aucun progrès n'a été réalisé sur le plan politique.

Telles sont les questions que se posent aujourd'hui les citoyens libyens. Que se passera-t-il après les réunions à répétition organisées par le représentant de l'ONU dans tout le pays ? Que se passera-t-il après les réunions avec les dirigeants et toutes les parties prenantes ? Que se passera-t-il après les efforts de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour réunir les dirigeants en vue d'un dialogue politique ? Nous continuons à tourner en rond, dans un cercle vicieux, et aucune initiative sérieuse ne se profile à l'horizon. Que se passera-t-il ensuite ? Le peuple libyen attend toujours la fin de la crise actuelle. Il attend toujours la fin des phases de transition vulnérables. Il attend toujours la préparation et la tenue d'élections générales. Il veut mettre fin aux divisions et à la crise de légitimité qui perdurent depuis des années. Quelle est la prochaine étape ?

Nous réaffirmons l'importance du rôle de la MANUL et de la communauté internationale, qui consiste à appuyer les efforts nationaux, dirigés et contrôlés par les Libyens, en vue de trouver une solution à l'appui d'initiatives actives qui pourraient être mises en œuvre pour mettre fin à la crise. Il faut faire preuve de clarté et de transparence avec le peuple libyen concernant les raisons de ces obstacles et les personnes qui les créent, qu'il s'agisse d'acteurs locaux ou internationaux. Il est

temps de montrer au peuple libyen si ces obstacles sont internes ou externes. Les Libyens sont las des changements de rôle et des interventions étrangères à répétition qui n'ont pas cessé au fil des ans. Ils en ont assez des analyses, des diagnostics, des séances d'information et des déclarations, tout cela en vain. Sur ce point, je n'ai pas grand-chose à ajouter.

Certains faits nouveaux pourraient susciter un optimisme relatif. Il s'agit des mesures concrètes qui sont actuellement prises dans le cadre de la réconciliation nationale globale, ainsi que des réunions et des comités préparatoires qui ont récemment eu lieu sous la supervision du Conseil présidentiel, avec l'appui de l'Union africaine et du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, présidé par la République du Congo, que nous remercions. Ces efforts pourraient nous permettre de reconstruire le tissu social, d'instaurer la confiance entre les Libyens et de parvenir à un pacte national susceptible de servir de base pour appuyer tous les autres processus, qu'ils soient politiques, économiques ou liés à la sécurité. Malheureusement, ce processus a été longtemps retardé. Il devait être l'un des premiers à démarrer, parallèlement à tous les efforts politiques, parce qu'il est la base indispensable pour lancer tous les autres processus et les appuyer. Aussi demandons-nous aux membres du Conseil d'appuyer ces efforts sincères, qui pourraient devenir des éléments constitutifs de l'unification du peuple libyen, et de soutenir le processus auquel les Libyens aspirent en organisant des élections générales, en vue de mettre fin à la crise.

Un appel a été lancé pour organiser une conférence nationale inclusive en avril prochain, et nous demandons aux membres du Conseil d'appuyer ces efforts autant que possible. Les membres du Conseil ont suivi les réunions qui ont été organisées à cet égard, tout dernièrement à Zintan, en préparation de la conférence, qui aura lieu à Syrte. Par conséquent, nous espérons qu'au cours de la période à venir et à la prochaine séance d'information, il y aura des éléments nouveaux à présenter au peuple libyen, et que nous pourrons entrevoir une véritable issue à la crise afin de ne pas avoir à répéter les mêmes choses à chaque fois.

Pour terminer, je me dois de rappeler au Conseil sa responsabilité morale et humaine face à ce qui arrive en ce moment même à notre peuple à Gaza, en particulier face à la menace d'un nouveau massacre dans la ville de Rafah, une zone où se sont réfugiés plus de 1,5 million de civils, notamment des enfants, des femmes et des personnes âgées. Ils sont désormais sous la menace réelle d'un nouvel holocauste, qui pourrait être tout aussi horrible que le précédent aux yeux du monde. Il n'y a plus de zone grise. C'est clair et net. Tout est clair. Le Conseil en assume la responsabilité devant le monde entier.

Un projet de résolution a été déposé par la délégation de l'Algérie, le représentant arabe au Conseil, qui exige un cessez-le-feu immédiat, afin de sauver ce qui peut l'être après l'assassinat de plus de 30 000 martyrs. L'heure de vérité a sonné. De quel côté de l'histoire les membres du Conseil veulent-ils se placer ? La Cour internationale de Justice a indiqué des mesures conservatoires et le Conseil a maintenant la responsabilité d'empêcher cette catastrophe. S'il ne le fait pas, certains auront le sang de femmes et d'enfants sur les mains. Nous demandons au Conseil de prendre ses responsabilités cette fois-ci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 40.